

Historique de l'IV-INIG

En 1919, au lendemain de la Première Guerre mondiale, le législateur créa l'Ordnance nationale des Orphelins de la guerre (O.N.O.G.) et l'Ordnance nationale des Invalides de guerre (O.N.I.G.). Ces deux établissements étaient destinés à apporter l'aide nécessaire aux victimes de guerre. En 1938, le législateur complétait cette organisation par la création de l'Ordnance nationale des anciens Combattants, Déportés et Prisonniers politiques (O.N.A.C.).

La Seconde guerre mondiale eut pour conséquence d'amplifier les attributions de ces trois grandes Ordnances envers les victimes de cette nouvelle guerre. C'est ainsi qu'en 1948, l'Ordnance nationale des Orphelins devenait l'Ordnance nationale des Orphelins, Veuves et Ascendants des Victimes de la guerre (O.N.O.V.A.).

Ces trois organisations étant au service du même public-cible, une fusion était évidente. En 1956, l'O.N.A.C. absorba l'O.N.O.V.A. En 1957, on créa le Conseil supérieur et le Bureau permanent des Ordnances nationales des victimes de la guerre qui tous les deux étaient chargés de coordonner l'action de ces deux Ordnances nationales.

En juillet 1979, il était question d'une nouvelle réforme générale des deux Ordnances nationales des Victimes de Guerre existantes (l'O.N.A.C. et l'O.N.I.G.). Cette réforme fut finalement réalisée le 8 août 1981, elle aboutissait à la suppression de ces deux organisations, du Conseil supérieur et du Bureau permanent et à leur remplacement par l'Institut national des invalides de guerre, anciens combattants et victimes de guerre (I.N.I.G.) et par le Conseil supérieur des invalides de guerre, anciens combattants et victimes de guerre.

Depuis les deux Guerres Mondiales et la Guerre de Corée, de nombreux militaires, mais également des civils rattachés à l'armée participent à des opérations à l'étranger, que ce soit en Afrique, dans les Balkans, en Afghanistan et actuellement au Liban, afin de rétablir la paix, d'aider les populations, de prévenir de futurs conflits ou de sauver nos compatriotes.

Le 10 avril 2003, les autorités décidèrent de leur témoigner la reconnaissance nationale par le statut de "vétérans". C'est à ce même moment que l'INIG devint l'Institut des Vétérans - Institut National des Invalides de Guerre, Anciens Combattants et Victimes de Guerre (IV-INIG).